#### AB/INA BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

DECRET Nº 2017- 0382 /PRES promulguant la loi n°013-2017/AN du 13 avril 2017 portant ratification de l'ordonnance décembre 2016 30 n°2016-009/PRES du ratification portant autorisation de l'Accord de prêt n°2016060/PR BF 2016 18 00 conclu le 26 septembre 2016 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et la Banque ouest africaine de développement (BOAD) pour le financement partiel du Projet de mobilisation et de valorisation des eaux de surface dans le Plateau central (PMVEC).

## LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

VU la Constitution;

VU la lettre n°2017-030/AN/PRES/SG/DGSL/DSC du 26 avril 2017 du Président de l'Assemblée Nationale transmettant pour promulgation la loi n°013-2017/AN du 13 avril 2017 portant ratification de l'ordonnance n°2016-009/PRES du 30 décembre 2016 portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt n°2016060/PR BF 2016 18 00 conclu le 26 septembre 2016 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et la Banque ouest africaine de développement pour le financement partiel du Projet de mobilisation et de valorisation des eaux de surface dans le Plateau central (PMVEC);

## DECRETE

<u>ARTICLE 1</u>:

Est promulguée la loi n°013-2017/AN du 13 avril 2017 portant ratification de l'ordonnance n°2016-009/PRES du 30 décembre 2016 portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt n°2016060/PR BF 2016 18 00 conclu le 26 septembre 2016 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et la Banque ouest africaine de développement pour le financement partiel du Projet de mobilisation et de valorisation des eaux de surface dans le Plateau central (PMVEC).

ARTICLE 2: Le présent décret sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 26 mai 2017

och Marc Christian KABORE



IVE REPUBLIQUE SEPTIEME LEGISLATURE

#### **BURKINA FASO**

# LOI N°013-2017/AN

PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE

N°2016-009/PRES DU 30 DECEMBRE 2016 PORTANT
AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET
N°2016060/PR BF 2016 18 00 CONCLU LE 26 SEPTEMBRE
2016 A OUAGADOUGOU ENTRE LE BURKINA FASO ET LA
BANQUE OUEST AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT POUR LE
FINANCEMENT PARTIEL DU PROJET DE MOBILISATION ET DE
VALORISATION DES EAUX DE SURFACE DANS LE PLATEAU
CENTRAL (PMVEC)

The state of the s

# L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution;

Vu la résolution n° 001-2015/AN du 30 décembre 2015 portant validation du mandat des députés ;

a délibéré en sa séance du 13 avril 2017 et adopté la loi dont la teneur suit :

### Article 1:

Est ratifiée l'ordonnance n°2016-009/PRES du 30 décembre 2016 portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt n°2016060/PR BF 2016 18 00 conclu le 26 septembre 2016 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et la Banque ouest africaine de développement pour le financement partiel du Projet de mobilisation et de valorisation des eaux de surface dans le Plateau central (PMVEC).

### Article 2:

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique à Ouagadougou, le 13 avril 2017

Pour le Président de l'Assemblée nationale, le Premier Vice président

e Président /

Bénéwendé Stanislas SANKARA

Le Secrétaire de séance

Salifo/CIEMTORE

